

Réseau québécois des établissements promoteurs de **santé**

Le Réseau québécois des établissements promoteurs de santé (Réseau québécois) fait partie d'un mouvement international amorcé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : le Réseau international des hôpitaux et services de santé promoteurs de santé. Il offre l'occasion aux établissements de prendre le chemin de la promotion de la santé en s'appuyant sur une solide stratégie visant la création de milieux de vie en santé.

Dans les établissements du Réseau québécois, la promotion de la santé fait partie intégrante de la culture organisationnelle. Les établissements promoteurs de santé agissent auprès des usagers et de leur famille, du personnel et de la communauté dans le but de :

- diminuer l'incidence des maladies chroniques ;
- mieux répondre aux besoins d'une population vieillissante ;
- créer et maintenir un milieu de travail sain pour les médecins et le personnel ;
- favoriser des comportements plus respectueux de l'environnement ;
- bâtir des communautés en santé.



RÉSEAU QUÉBÉCOIS
DES ÉTABLISSEMENTS
PROMOTEURS DE SANTÉ
UN RÉSEAU FONDÉ PAR L'OMS

Pour des milieux de vie **en santé**

Lorsqu'il adhère au Réseau québécois des établissements promoteurs de santé, chaque établissement est invité, selon sa culture, sa réalité et son rythme, à mettre en place une politique, des programmes et des actions basés sur les cinq normes de l'OMS : se doter d'une politique de promotion de la santé ; évaluer les besoins en promotion de la santé des usagers en partenariat avec eux et donner aux usagers de l'information sur les facteurs significatifs concernant leur maladie ou leur état de santé ; développer un milieu de travail sain ; collaborer de façon continue avec les autres établissements de santé et la communauté.

Prendre le virage de la promotion de la santé

L'établissement se dote d'une politique de promotion de la santé, qui fait partie intégrante de sa mission. Membres du conseil d'administration, gestionnaires, médecins, professionnels, intervenants, bénévoles et partenaires prennent le virage de la promotion de la santé. Par exemple :

- *ils harmonisent leurs interventions avec la politique et les programmes de promotion de la santé ;*
- *ils arriment les projets au plan local de santé publique et les programmes de gestion de la qualité ;*
- *ils communiquent les résultats des projets de promotion de la santé dans l'établissement et auprès de la communauté.*

Inscrire la promotion de la santé au coeur de l'action des intervenants

L'établissement investit beaucoup d'efforts pour donner, aux patients comme à leur famille, de l'information sur les facteurs significatifs liés à l'état de santé des patients ainsi que sur les moyens dont ils disposent pour acquérir davantage de contrôle sur leur santé, notamment par :

- *des conseils de l'équipe du centre d'éducation pour la santé en matière d'activité physique, de saine alimentation et de cessation tabagique ;*
- *la promotion de l'allaitement maternel, grâce à l'initiative Ami des bébés ;*
- *de la formation en intervention en contexte pluriethnique.*



Devenir un milieu de travail sain

Être un milieu de travail sain, c'est soutenir l'adoption de saines habitudes de vie et faire de la santé psychologique et du bien-être une priorité. L'établissement met en place une foule d'initiatives utiles dans un contexte où il est de plus en plus difficile de recruter et de retenir le personnel. Par exemple :

- *il offre une alimentation saine aux patients et au personnel ;*
- *il favorise l'accès à des activités physiques sur le lieu de travail ;*
- *il offre des vélos libre-service pour le transport intersites et les services à domicile ;*
- *il améliore la qualité de vie au travail : meilleure conciliation travail-vie personnelle, meilleure organisation du travail, tenue d'activités de ressourcement, aménagement agréable des lieux de travail.*

Établir des collaborations étroites avec la communauté

L'établissement crée des liens avec les autres services de santé et les organismes de la communauté. Cette approche permet notamment de :

- *collaborer avec les associations et les regroupements du milieu à la création de développements domiciliaires sécuritaires, abordables et écologiques ;*
- *s'associer avec des commerçants de la communauté pour créer des lieux propices à l'allaitement maternel ;*
- *collaborer avec des organismes locaux à l'introduction d'aliments biologiques à la cafétéria de l'établissement ;*
- *travailler avec les écoles et les autres organismes pour offrir un milieu de vie stimulant pour les jeunes.*

Participer au Réseau québécois, c'est...

- *Faire connaître ses réalisations en matière de promotion de la santé.*
- *S'inspirer des bons coups des uns et des autres pour enrichir ses pratiques organisationnelles.*
- *Échanger sur les expériences des pairs au sein du comité Réseau québécois.*
- *Contribuer aux réflexions sur les normes de l'OMS en matière de promotion de la santé.*
- *Avoir accès à de la documentation spécialisée émanant des groupes d'experts :*
 - *services de soins psychiatriques promoteurs de santé ;*
 - *soins de santé amis des immigrants et culturellement compétents ;*
 - *promotion de la santé des enfants et des adolescents dans les hôpitaux et les services de santé ;*
 - *l'alcool et l'intervention en toxicomanie ;*
 - *l'environnement.*
- *Collaborer à des événements internationaux.*

« Prendre le chemin de la promotion de la santé, c'est donner un sens aux petits et aux grands projets... »



Le mouvement HPS

Une stratégie mondiale pensée globalement, développée et appliquée localement.

1986

38 pays adoptent la charte d'Ottawa et entérinent la stratégie de milieu de vie en promotion de la santé. Cette approche prend en compte l'influence du milieu sur les gens qui y vivent, qui y apprennent, qui y travaillent, qui en utilisent les services. C'est la naissance des mouvements Villes en santé, Hôpitaux promoteurs de santé (HPS) et École en santé.

1988

L'Organisation mondiale de la santé établit les bases du mouvement HPS.

1997

La Déclaration de Vienne formule les principes fondamentaux du mouvement HPS, selon lesquels les membres s'engagent à implanter dans leur milieu les cinq normes préconisées par l'OMS.

2011

Plus de 840 hôpitaux et institutions de santé, regroupés en réseaux régionaux dans quelque 40 pays, sont membres du Réseau international des hôpitaux et services de santé promoteurs de santé.

Le Réseau québécois

2005

Signature d'un accord avec l'OMS et reconnaissance de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en tant qu'organisation coordonnatrice. Une première au Canada.

Création du Réseau montréalais des CSSS et des hôpitaux promoteurs de santé, le premier réseau régional créé au-delà du continent européen.

2012

Constitution du Réseau québécois des établissements promoteurs de santé coordonné par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

En janvier 2012, le réseau québécois compte 33 établissements membres.

Liste des membres HPS

Montréal

- CSSS Cavendish
- CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord
- CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
- CSSS de Dorval-Lachine-Lasalle
- CSSS de l'Ouest-de-l'Île
- CSSS de la Montagne
- CSSS de la Pointe-de-l'Île
- CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel
- CSSS du Coeur-de-l'Île
- CSSS du Sud-Ouest-Verdun
- CSSS Jeanne-Mance
- CSSS Lucille Teasdale
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
- Centre universitaire de santé McGill
- Hôpital général juif
- Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Institut de cardiologie de Montréal
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Montréal

- CSSS Champlain-Charles-Le Moyne
- CSSS Haut-Richelieu-Rouville
- CSSS du Haut-Saint-Laurent
- CSSS de la Haute-Yamaska
- CSSS Jardins-Roussillon
- CSSS La Pommeraie
- CSSS Pierre-Boucher
- CSSS Pierre-De-Saurel
- CSSS Richelieu-Yamaska
- CSSS du Suroît
- CSSS de Vaudreuil-Soulanges

Autres régions

- CSSS de Chicoutimi
- CSSS de Québec-Nord



Pour en savoir plus sur le Réseau québécois des établissements promoteurs de santé ou pour devenir membre

Visitez notre site web : www.hps.santemontreal.qc.ca
 Écrivez-nous : reseauquebecoishps@sss.gouv.qc.ca
 Suivez l'actualité du Réseau québécois : lisez notre cyberlettre, *Destination santé*

ISBN: 978-2-89510-613-5 (version imprimée) · ISBN : 978-2-89510-614-2 (PDF)

